

M. Allen B. Sulatycky (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il semble, d'après les dernières remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qu'il serait inutile de réserver l'heure qui vient aux mesures d'initiative parlementaire, aussi je consens à ce qu'on la consacre à l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement.

M. Howard (Skeena): On ne sait jamais. Le député devrait peut-être essayer.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Est-ce à dire que la Chambre renonce, à l'unanimité, à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Timiskaming a la parole.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je suppose que la déclaration du ministre était tirée de l'exposé sur l'expansion de l'agriculture canadienne, soumis le 22 novembre 1971 «à l'honorable H. A. Olson» par les ministres provinciaux de l'Agriculture.

L'hon. M. Olson: Non. Elle est tirée du communiqué des ministres provinciaux de l'Agriculture.

M. Peters: Oui, c'est ce que je disais, c'est de là qu'elle vient.

L'hon. M. Olson: Ce n'est pas la source qu'avait mentionnée le député.

M. Peters: Je suppose que la source en question est le communiqué dont j'avais parlé. L'aperçu général à la page 11, s'ouvre sur les mots suivants:

• (5.00 p.m.)

Tel qu'il est, le bill C-176 ne saurait être accepté par les provinces, bien que le partage des marchés et la commercialisation méthodiques soient, en principe, acceptables aux yeux de tous.

Le ministre peut toujours nous expliquer quelle serait pour lui la situation idéale, mais il devrait également nous présenter les choses telles qu'elles sont. Nous savons, pour avoir parcouru plusieurs des provinces, qu'un bon nombre s'opposent à une mesure législative comme celle-ci. Le Québec notamment, s'y opposait, pour les mêmes raisons que celles que j'avais invoquées tout d'abord contre le bill et pour lesquelles je m'y oppose toujours. Le Québec ne voyait pas pourquoi il serait obligé d'instituer tant de commissions. Pourquoi le gouvernement fédéral ne les établirait-il pas, disait-il, et le Québec participerait ensuite?

Monsieur l'Orateur, cette mesure-ci est une mesure habilitante pour faire fonctionner les 38 commissions de Bill Stewart en Ontario, où il est dans une situation très difficile actuellement. Je ne veux pas dire par là que je m'oppose à une mesure sur la commercialisation, mais il y a controverse dans ce domaine et le ministre est loin d'être honnête s'il ne montre pas les choses sous leur vrai jour à la Chambre. Je pense qu'il nous doit des explications.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Le député de Témiscamingue a eu tort de dire que mon argument était fondé sur le document dont il a cité un passage. Il était fondé sur un communiqué publié après la réunion des ministres de

l'Agriculture, document que je suis prêt à lire ou à déposer à nouveau. Je renvoie le député au deuxième paragraphe de la page deux où il est dit que l'on convient que cette mesure est nécessaire afin de procurer un cadre juridique à un office de coordination et que le bill C-176 doit être adopté rapidement.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Il est indiscutable que les ministres de l'Agriculture sont tombés d'accord comme l'indique la déclaration que le ministre vient de lire. Ils savent parfaitement qu'un problème constitutionnel se pose en ce sens qu'une mesure d'autorisation doit être adoptée afin de permettre la création de tous les réseaux d'offices dans toutes les provinces. C'est ce que le ministre vient de dire. Mais ce n'est pas en fait ce qu'il a déclaré précédemment, c'est-à-dire que les ministres étaient d'accord sur le bill C-176. Il n'existe aucun rapport entre la déclaration du mémoire et celle du communiqué.

Je crois comprendre—et je me trompe peut-être—que le ministre a déclaré que les ministres de l'Agriculture approuvaient le bill C-176. Tel n'est pas le cas, d'après le document que je lisais.

Je n'adopte pas seulement la position exposée dans ce mémoire. Je sais de première main, ayant entendu tous les ministres de toutes les provinces à plusieurs reprises sur ce sujet, qu'ils entretiennent des doutes sérieux à l'égard de certains articles du bill. Je m'intéresse au raisonnement dont procède la première partie de l'amendement à l'étude. Je ne vois aucune raison valable d'accorder aux œufs et à la volaille un traitement distinct de celui qui est accordé aux autres denrées. Nous connaissons tous maintenant les accords spéciaux permettant aux producteurs de voter. Mais aux termes de cette proposition, nous supprimerions le droit de plébiscite ou de détermination . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

M. Douglas Stewart (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, depuis le 17 mars 1970, quand le prédécesseur du bill C-176 avait été initialement présenté au Parlement, c'est par tout le Canada que des millions de mots, des centaines de vues et des douzaines d'amendements ont été présentés par les cultivateurs, les organismes agricoles, les porte-parole politiques, les associations de protection du consommateur et d'autres intéressés à ce sujet.

Le comité permanent de l'agriculture a rencontré et entendu bon nombre de groupes de producteurs ici à Ottawa et a parcouru le pays pour demander et recevoir des lettres, des mémoires et d'autres points de vue concernant cette loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme qu'on se proposait de présenter. Ces discussions et ces débats ont été longs et animés et ceux qui y ont participé ont appuyé et, dans certains cas, rejeté l'idée d'établir des offices nationaux de commercialisation.

En tant que membre du comité de l'agriculture, j'ai été à même de participer plus pleinement que la plupart aux délibérations entourant cette mesure législative. Bien qu'il me soit extrêmement difficile, sinon impossible, à ce moment-ci, de présenter des commentaires inédits, j'aimerais toutefois parler brièvement de deux points qui me sont devenus très évidents dans mon évaluation de ce bill. Tout d'abord, il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'une majorité importante de cultivateurs canadiens reconnaissent un besoin réel d'une méthode rationnelle au